

Comité de soutien au Dr POUPARDIN
Chez MRAP VITRY
36 rue Audigeois
94400-VITRY

Lettre aux
Associations,
Syndicats médicaux,
Syndicats de salariés
et aux différents partis de gauche
de VITRY et du Val de Marne

Chers amis,

La CPAM du 94, a traduit le Dr POUPARDIN devant une « commission des pénalités » de la Sécurité Sociale, le 18 février 2010. Nous ignorons encore aujourd'hui la décision. A présent, la CPAM poursuit le Dr Poupardin devant le Tribunal des Affaires Sociales de Créteil (Palais de Justice) le 20 Mai à 13H30. Nous vous rappelons que la CPAM reproche au médecin d'avoir fait en sorte que ses malades pris en charge à 100% pour une affection de longue durée (ALD) soient effectivement remboursés à 100% pour toutes leurs maladies et pas seulement pour l'ALD.

Il va de soi que maintenant l'heure n'est plus aux tergiversations.
Ou bien cette lutte concerne les médecins et la population et c'est important de continuer à la mener.
Ou bien l'intérêt de cette lutte ne dépasse pas la limite des soutiens proches et la sympathie de tous ceux qui ont signé la pétition et nous avons peu de chances de gagner. Pourtant il s'agit d'un combat emblématique même s'il se place sur un terrain particulier, celui des patients atteints d'Affections de Longue Durée, même si peu de médecins sortent de l'ombre alors qu'ils agissent de la même façon.

En d'autres termes :

Les signatures et les lettres de soutien des organisations associatives, syndicales et politiques, faites de façon individuelles, organisations par organisations ou d'élus n'ont pas suffi à faire reculer la direction de la CPAM 94 malgré un relais médiatique non négligeable (2 émissions de télévision, plusieurs articles dans l'Humanité et dans Tout est à Nous, dans le Parisien du Val de Marne, dans le Quotidien du médecin, dans « le Généraliste »).

Mais de nombreux soutiens manquent : et surtout ils viennent en ordre dispersé : Certains syndicats, partis, organisations locales ont manifesté leur soutien sans qu'il y ait de relais au niveau national ou départemental. Pour d'autres c'est le contraire. Certains ont seulement apporté leur soutien oralement. Les organisations syndicales représentatives des médecins ne se sont pas encore manifestées même si plusieurs de leurs adhérents ont soutenu le Dr Poupardin.

Tout se passe jusqu'à présent comme si cette lutte contre les ordonnances bizonnes apparaissait mineure à certains, et que d'autres hésitaient à se prononcer, peut-être parce qu'ils ne sentent pas encore les conséquences des ordonnances bizonnes sur les pratiques médicales et ne sont pas loin de les trouver raisonnables.

La seule solution pour empêcher maintenant que la direction de la CPAM 94 poursuive son action en justice contre le Docteur Poupardin est qu'il y ait rapidement **une campagne d'opinion, unitaire départementale** appelée par le maximum d'organisations, pour bien montrer que cette action du Dr Poupardin s'inscrit dans la défense générale pour la protection sociale et un droit à la santé dramatiquement menacé aujourd'hui dans tous les domaines.

**Nous vous invitons donc à une réunion unitaire
qui se tiendra le JEUDI 6 MAI A 20H30
au Centre Jean Bécot à VITRY, 14 rue de la Fraternité (angle avec la rue Champollion)**

Nous espérons qu'il pourra sortir de cette réunion une déclaration sur les ordonnances bizonnes, les harcèlements dont les médecins sont maintenant l'objet (tant en médecine de ville qu'à l'hôpital), la demande de ne pas poursuivre et encore moins de condamner le Dr Poupardin.
Cette déclaration pourra servir de tract pour appeler se rendre le 20 Mai devant le Tribunal.

Nous ferons état de cette déclaration et de ses signataires

le **VENDREDI 7 MAI LORS D'UNE CONFERENCE DE PRESSE**

A 11H AU 4 RUE ARTHUR RIMBAUD

à laquelle évidemment nous vous invitons à être présents.

Pour gagner du temps et ne pas multiplier les réunions, nous vous proposons un projet de texte que chaque organisation aura la possibilité de discuter, d'amender, de modifier d'ici le 6 mai.

Les organisations soussignées :

Soutiennent le Docteur Poupardin qui est traduit en procès par la CPAM du Val de Marne et demandent qu'il ne soit pas condamné.

La CPAM du 94 en effet, reproche au Dr Poupardin d'avoir inscrit toutes ses prescriptions sur la partie remboursable à 100% des ordonnances bizonnes destinées aux malades en Affection de Longue Durée.

La CPAM veut qu'il soit condamné à rembourser à la Sécurité Sociale une partie de ce qu'elle a remboursé à ses malades et qui d'après elle aurait du être payé par les patients eux-mêmes ou par leur mutuelle.

Trouvent cette demande de la CPAM injuste. Elles remarquent que les ordonnances bizonnes aboutissent à un partage des personnes humaines en tranches de pathologies qui s'inscrivent dans un processus de marchandisation des soins et du corps humain, ce qui est contradictoire avec le respect de la personne humaine dans son intégralité.

Dénoncent l'utilisation des ordonnances bizonnes comme moyen d'interpeller en permanence les médecins et de faire pression sur eux pour les contraindre à respecter tous les objectifs économiques de la CNAM et des CPAM, objectifs fort discutables, mais toujours imposés.

Pensent que le choix qui existe aujourd'hui, pour tout médecin, d'inscrire ses prescriptions dans telle ou telle partie de l'ordonnancier bizonne, tant que celui-ci reste valide, doit rester du domaine de sa libre appréciation

- ***D'autant plus que le problème de l'accessibilité aux soins devient de plus en plus aigu et que la presse fait état d'un nombre croissant de personnes qui sont obligées de renoncer aux soins.***
- ***D'autant plus que les syndicats de médecins font de plus en plus le lien entre leurs revendications contre la dévalorisation de tous les aspects de leur métier et la limitation croissante de l'accès à des soins de qualité pour tous.***

Appellent à se rendre le 20 Mai devant le Tribunal des affaires de la Sécurité Sociale (TASS) et demandent que le Dr Poupardin ne soit pas condamné par le Tribunal à payer à la Sécurité Sociale une somme qui doit rester à la charge de celle-ci.

Signatures :

Les organisations soussignées formulent enfin une demande ultime de RV auprès du Directeur de la CPAM 94 afin d'obtenir qu'il renonce aux poursuites judiciaires contre le Dr POUPARDIN.

Nous ferons état de cette déclaration et de ses signataires le vendredi 7 Mai lors d'une conférence de presse à 11H au 4 rue Arthur RIMBAUD. Nous vous invitons à y être présents si vous le désirez.

Enfin le 10 Mai, le Dr POUPARDIN commencera une grève des soins jusqu'au 20 Mai (sauf pour certaines personnes qui ont besoin d'une permanence de soins) et les membres du Comité de soutien profiteront de ce délai pour aller sur le plus possible de marchés du département, avec toutes celles et tous ceux qui le pourront, pour distribuer le tract unitaire d'appel au Tribunal de Créteil le 20 Mai.

Pour le Comité de Soutien : Gérard FOURNEYRON